

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 02 MARS 2016

**Présents :** M. TURLAN – Maire – Mesdames Agnès BAUDINIÈRE, Bénédicte ALBERT, Caroline ANTONIO, Messieurs Eric MONNAUX, Michaël RODRIGUEZ, Robert SOUBREVIE, Christophe RAYMOND.  
Madame Dominique LARTIGUE

**Procurations :** Madame Sonia DOMINGO à Madame Caroline ANTONIO, Monsieur Thierry COMBES à Monsieur Gilles TURLAN, Monsieur Thierry DAVI à Madame Dominique LARTIGUE

**Excusés :** M Jean-Louis CLAUSTRE, Mme Estelle MORANT

Madame Caroline ANTONIO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h06.

21h10 : Arrivée de Madame LARTIGUE

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :  
- du Conseil Municipal du 27 janvier 2016

**Vote : Unanimité**

### Groupe scolaire : remboursement anticipé de l'emprunt

Monsieur le Maire expose que la commune a été amenée à solliciter un prêt relais TVA de 170 000 € et un prêt relais subvention de 330 000 € auprès de la BPTA, l'an dernier afin de faire face au paiement des factures, en attendant le remboursement de la TVA et le versement des subventions.

Un premier remboursement a été décidé en conseil municipal du 29 octobre 2015, de 250 000 €.

Aujourd'hui, le FCTVA d'un montant de 92 000 € a été versé.

Monsieur le Maire propose donc d'effectuer un deuxième remboursement, qui, en tenant compte de la trésorerie actuelle, pourrait être de 200 000 €.

**Vote : Unanimité**

### Demande de subvention au Conseil Départemental pour le financement du protocole de surveillance du pont de salles

Monsieur le Maire rappelle que le viaduc de salles, sur l'Agout, appartient pour moitié aux deux communes de Giroussens et Saint-Lieux-lès-Lavaur.

Il est emprunté par le chemin de fer touristique qui l'utilise dans le cadre d'une autorisation administrative d'exploitation délivrée par la Préfecture, renouvelable tous les 10 ans. Cette autorisation arrive à échéance en avril 2016.

Ce viaduc permet à l'association du Chemin de Fer Touristique du Tarn de transporter plusieurs dizaines de milliers de touristes pour les amener en grande partie au « Jardin des Martels », le site touristique privé le plus visité du Tarn.

L'enjeu touristique et économique est donc très important pour le territoire.

Un diagnostic sur l'état de l'ouvrage a été établi par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). Ce pont montre des désordres structurels pouvant nuire à sa pérennité.

Il convient donc dans un premier temps de mettre en place un protocole de mesures afin de contrôler très régulièrement l'état de la structure du pont. Cette mesure pourrait permettre l'obtention d'une autorisation d'exploitation d'une durée d'un an afin de ne pas pénaliser le fonctionnement du chemin de fer touristique et du jardin des martels.

Dans un deuxième temps, un planning de travaux va devoir être mis en place afin de réparer les dégâts observés.

Un devis a été demandé pour la mise en place de cette surveillance renforcée. Le CEREMA propose un système de suivi « automatique » par capteurs de déplacements.

Chaque commune prend à sa charge la moitié des coûts et dépose une demande de subvention auprès du Département (prévoir environ 25 %).

<b>DEPENSES TTC</b>	<b>€</b>	<b>RECETTES TTC</b>	<b>€</b>
CEREMA	4 920.00 (par commune)	Département (25%/HT)	1 177.75
VMS Nacelle	733.20	Autofinancement	4 475.45
<b>TOTAL</b>	<b>5 653.20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 653.20</b>

Intervention de Monsieur RODRIGUEZ pour savoir si les intercommunalités seront contactées pour subventionner les travaux.

Monsieur le Maire annonce que ces contacts sont prévus, mais les démarches n'ont pas encore été réalisées. La Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées sera également contactée.

Madame LARTIGUE demande s'il n'est pas possible de demander une participation au Jardin des Martels et au Chemin de fer touristique en augmentant légèrement le tarif des billets vendus au public. Cet argent serait reversé aux communes de Giroussens et de Saint-Lieux-lès-Lavaur. Monsieur le Maire répond que cela pourra faire partie des points à évoquer lors des réunions entre les différents partenaires potentiels.

**Vote : Unanimité**

### **Projet de bornes de recharges de véhicules électriques**

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a engagé fin 2014 une réflexion sur le développement des nouveaux usages du réseau de distribution de l'électricité et l'opportunité de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et rechargeables sur le territoire départemental.

La commune de Giroussens a donc l'opportunité d'implanter une ou des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal.

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn a retenu, suite à un appel d'offres lancé en novembre 2015, l'entreprise Bouygues Énergies Services pour un lot global comprenant la supervision, la fourniture, la pose et installation, la maintenance et la mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides, et donc d'équiper deux places contiguës de stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de débattre sur ce sujet.

Pour être éligible aux aides mises en place par l'état et l'ADEME, et pour en permettre le développement, il convient également de délibérer sur la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années qui succèdent à la pose des bornes de charge.

Il conviendrait donc, si les membres du conseil municipal sont d'accord, de :

- Transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électrique (IRVE) » au SDET
- Accepter le principe d'une contribution annuelle de 500 € au SDET, et dégressive, permettant de limiter les charges de fonctionnement. Le financement sera réévalué chaque année par une commission du SDET chargée du projet.
- Autoriser le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec le SDET
- Accepter la gratuité du stationnement aux véhicules électriques

Madame ANTONIO demande qui va payer l'électricité ?

Monsieur le Maire répond que c'est le SDET qui lui-même fixera un prix pour les usagers sous forme de carte. Les 500 € correspondent à une participation aux frais d'entretien.

Madame BAUDINIÈRE indique qu'actuellement les Français ne payent pas l'électricité au prix réel, et que celui-ci va fortement augmenter dans les années à venir. De plus, elle ajoute qu'il y a déjà des zones en France où il n'y a pas assez d'électricité à certaines heures. Donc pourquoi développer une voiture qui va demander encore plus de production électrique ?

Enfin, elle signale que produire des batteries demande une utilisation de métaux rares comme le lithium, le cobalt et autres oxydes issus de terres rares, très présentes en Chine. Les prix de ces ressources ne sont pas du tout assurés, et lorsqu'une batterie doit être changée se pose le problème du retraitement de celles-ci, voire du stockage de ces déchets.

Madame ALBERT trouve anormal de demander à la commune de payer.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Vote :**

**Contre** : Mesdames ALBERT, ANTONIO (procuration Madame DOMINGO), BAUDINIÈRE, LARTIGUE (procuration Monsieur DAVI), Messieurs RAYMOND, TURLAN (procuration Monsieur COMBES)

**Abstention** : Messieurs MONNAUX, SOUBREVIE, RODRIGUEZ

### **Embauche d'une personne en CUI CAE pour les services techniques**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de renforcer les services techniques en vue des travaux à venir, notamment des travaux d'entretien des routes, vu que le nouveau tracteur a été livré.

**Vote : Unanimité**

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur CLAUSTRE avait demandé si Monsieur le Maire avait pris un arrêté pour indiquer l'existence des STOP qui ont été récemment créés.

Monsieur le Maire indique que les arrêtés ont été pris conformément à la législation.

Monsieur RODRIGUEZ signale que les employés du service technique ont fait le tour de la commune. Dans certains endroits, il manque des panneaux et des marquages, des limitations de vitesses et certains arrêtés auraient dû être pris il y a déjà de ça plusieurs années.

Par exemple, il n'y a pas de panneau d'entrée d'agglomération sur la route de la bergerie.

Monsieur RODRIGUEZ a donc demandé des devis pour remettre aux normes tous les panneaux de la commune. Le coût de cette remise aux normes aura un impact non négligeable pour la commune.

Depuis plusieurs années, il y a eu du laisser-aller, il convient donc de régulariser la situation.

Monsieur le Maire ajoute qu'une remise aux normes de tous les panneaux du chemin de fer touristique a déjà été effectuée le mois dernier. Il y en a eu pour 2000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.

Signatures :

<b>G. TURLAN</b>	<b>C. ANTONIO</b>	<b>R. SOUBREVIE</b>
<b>S. DOMINGO</b>	<b>T. COMBES</b>	<b>A. BAUDINIÈRE</b>
<b>Procuration C. ANTONIO</b>	<b>Procuration G. TURLAN</b>	
<b>M. RODRIGUEZ</b>	<b>C. RAYMOND</b>	<b>P. HUAU</b>
<b>B. ALBERT</b>	<b>E. MONNAUX</b>	<b>E. MORANT</b>
		<b>Excusée</b>
<b>JL. CLAUSTRE</b>	<b>D. LARTIGUE</b>	<b>T. DAVI</b>
<b>Excusé</b>		<b>Procuration D. LARTIGUE</b>